

DEUX NOUVEAUX MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ASSURIS

Montréal (Québec), le 27 mai 2008 – Assuris, la société qui protège les assurés canadiens contre la perte de leurs prestations en cas d'insolvabilité d'une société membre, annonce aujourd'hui que les représentants de l'industrie canadienne de l'assurance vie ont élu au conseil deux nouveaux administrateurs et en ont réélu deux, lors de l'assemblée générale annuelle du 21 mai dernier.

Les deux nouveaux administrateurs sont :

- **L'honorable juge James M. Farley, c. r.**, conseiller juridique principal, McCarthy Tétrault s.r.l., et ancien juge chargé de la surveillance du rôle commercial à Toronto.
- **M. Greg Traversy**, qui vient de quitter son poste de président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP) pour prendre sa retraite.

« Assuris est choyée par l'arrivée de personnes aussi compétentes à son conseil d'administration, déjà très solide », fait remarquer M. Gordon Dunning, président et chef de la direction d'Assuris. « Le conseil bénéficiera assurément des connaissances de M. Farley en droit des faillites et de la précieuse expérience de M. Traversy dans l'industrie. »

M. Michael A.P. Beck, FSA, FICA, a été réélu au conseil. Ancien président pour le Canada de La Prudentielle, compagnie d'assurance, M. Beck a aussi occupé les fonctions de vice-président principal, développement de l'entreprise, et celles de vice-président principal, assurance collective de Clarica, compagnie d'assurance sur la vie.

M. Jacques Dumont, CFA, a lui aussi été réélu au conseil. M. Dumont est consultant et a occupé auparavant les fonctions d'inspecteur général des institutions financières du Québec.

Le conseil d'administration d'Assuris compte 10 personnes, toutes indépendantes des sociétés membres de l'organisme. Les six autres administrateurs sont les suivants :

- M. David Baird, c. r.
- M^{me} Martha Dunlop, FCA
- M. Gordon M. Dunning, CA
- M^{me} Hélène Fortin, CA
- M. Fred Gorbet, CM, Ph. D.
- M. Francois Joly, FCA

Fondée en 1990, Assuris est une société à but non lucratif financée par l'industrie de l'assurance vie. Elle protège les assurés canadiens contre la perte de prestations qu'ils pourraient subir si une société membre devait faire faillite. Depuis sa fondation, Assuris a protégé les intérêts de quelque trois millions de Canadiens dans trois cas d'insolvabilité.